



Aviva Bonus 2014⁽¹⁾

Prenez de
la hauteur avec
votre contrat
d'assurance-vie

**Profitez
d'un bonus sur
vos versements
ou arbitrages
en 2013
et/ou 2014⁽²⁾**

**Offre
valable du
4 septembre 2013
au 27 juin 2014⁽³⁾**

AVIVA BONUS 2014⁽¹⁾

Un rendement supplémentaire sur Aviva Actif Garanti qui peut aller jusqu'à + 0,70 % en 2013 et/ou 2014 !⁽²⁾

Grâce à Aviva Bonus 2014⁽¹⁾, la part de votre versement ou arbitrage investie sur le support en euros Aviva Actif Garanti peut bénéficier d'un complément de rémunération qui s'ajoute au taux de rendement servi sur le contrat pour ce support en 2013 et/ou en 2014.

COMMENT BÉNÉFICIER D'AVIVA BONUS 2014 ?

Par versement

- Vous effectuez un versement de 30 000 € minimum sur un contrat Aviva éligible à l'offre.
- Vous choisissez l'une des deux options proposées :

**"Option Bonus 2014
+ 0,70 %"**

+ 0,70 % de rendement en 2013 et/ou 2014 sur la partie de votre versement investie sur le support en euros⁽²⁾.

Condition : 50 % minimum de votre versement sur des supports en unités de compte⁽⁴⁾ éligibles à l'opération et le solde sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

◀ ou ▶

**"Option Bonus 2014
+ 0,40 %"**

+ 0,40 % de rendement en 2013 et/ou 2014 sur la partie de votre versement investie sur le support en euros⁽²⁾.

Condition : 30 % minimum de votre versement sur des supports en unités de compte⁽⁴⁾ éligibles à l'opération et le solde sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

Par arbitrage à partir du support en euros (ou du support en unités de compte Aviva Monétaire ISR A)

- Vous effectuez un arbitrage de 10 000 € minimum sur un contrat Aviva éligible à l'offre.

"Option Bonus 2014 arbitrage"

Aviva Actif Garanti
(ou Aviva Monétaire ISR A)



50 % maximum sur le support en euros

50 % minimum sur des supports en unités de compte⁽⁴⁾ éligibles à l'opération

+ 0,20 % de rendement en 2013 et/ou 2014 sur la partie de votre arbitrage investie sur le support en euros⁽²⁾.

Votre Conseiller en Assurances est à votre disposition pour déterminer les supports qui correspondent le mieux à vos objectifs.



Prenez de la hauteur avec votre contrat d'assurance-vie

LES AVANTAGES D'AVIVA BONUS 2014

La performance Jusqu'à 0,70 % de rendement supplémentaire sur Aviva Actif Garanti en 2013 et/ou 2014⁽²⁾

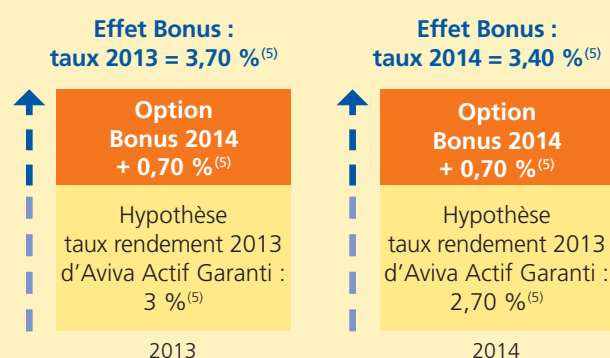
Le choix Un très large choix de supports en unités de compte⁽⁴⁾ pour diversifier votre épargne.

La flexibilité Possibilité de profiter de cette offre par versement mais aussi par arbitrage.

EXEMPLE : Option Bonus 2014 + 0,70 %

Vous effectuez un versement de 50 000 € le 10 septembre 2013 en choisissant l'Option Bonus 2014 + 0,70 % : 50 % du versement est affecté aux unités de compte⁽⁴⁾ éligibles à l'offre et 50 % sur le support en euros.

Dans l'hypothèse où le taux annuel 2013 d'Aviva Actif Garanti serait de 3 %⁽⁵⁾ et celui de 2014 de 2,70 %⁽⁵⁾, le versement effectué sur Aviva Actif Garanti dans le cadre d'Aviva Bonus 2014 bénéficierait, prorata temporis, d'un taux annuel de 3,70 %⁽⁵⁾ en 2013 et 3,40 %⁽⁵⁾ en 2014.



- Le bonus viendra s'ajouter au taux de rendement 2013 et/ou à celui de 2014 servi par Aviva Actif Garanti sur votre contrat.
- Votre bonus s'appliquera en date de valeur du 31 décembre 2013 et/ou du 31 décembre 2014, au prorata de la durée d'investissement, sur la somme affectée au support en euros Aviva Actif Garanti dans le cadre de l'offre et toujours investie aux dates d'attribution effective de la participation aux bénéfices.
- En cas de rachat ou d'arbitrage des unités de compte choisies, dans le cadre de l'opération, vers Aviva Actif Garanti ou de mise en place d'une avance entre la date du versement ou arbitrage et le 31 décembre 2014, le bonus pourra être en tout ou partie perdu (voir conditions détaillées de l'offre dans l'annexe contractuelle).

(1) Offre soumise à conditions, réservée aux nouveaux versements d'un montant minimum de 30 000 € ou aux arbitrages d'un montant minimum de 10 000 €, effectués entre le 4 septembre 2013 et le 27 juin 2014, uniquement pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation éligibles à cette offre.

(2) Les sommes investies sur le support Aviva Actif Garanti au titre des versements/arbitrages effectués dans le cadre de l'opération Aviva Bonus 2014 pourront bénéficier d'un complément de rémunération de + 0,70 % ou + 0,40 % pour les versements, ou +0,20 % pour les arbitrages qui s'ajoute au taux de rendement global du support Aviva Actif Garanti, sous réserve du respect des conditions précisées dans l'annexe contractuelle. Le complément de rémunération comme le taux de rendement global s'entendent nets de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

(3) Aviva Vie mettra fin par anticipation à l'opération si des évolutions des dispositions réglementaires concernant les taux garantis le nécessitaient. De même, Aviva Vie clôturera par anticipation l'opération portant sur les versements et celle portant sur les arbitrages dès lors que le montant de l'enveloppe allouée à l'opération considérée sera atteint. Il a été dressé un procès verbal du montant des enveloppes allouées par un Huissier de Justice.

(4) L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. **La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

(5) Net de frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements fiscaux en vigueur.

■ Questions / Réponses :

Je souhaiterais profiter d'Aviva Bonus 2014 par arbitrage. J'ai 50 000 € d'encours sur Aviva Actif Garanti, dois-je arbitrer la totalité de mon encours ?

Non, pour profiter de l'offre Aviva Bonus 2014, il vous suffit d'arbitrer un minimum de 10 000 €, mais seules les sommes investies sur le support en euros Aviva Actif Garanti afférentes à l'arbitrage réalisé dans le cadre de l'opération pourront bénéficier du bonus.

Quel est l'intérêt d'orienter une partie de mon versement sur des supports en unités de compte⁽⁴⁾ ?

Les supports en unités de compte permettent de diversifier votre épargne. Ces supports présentent en général un potentiel de performance supérieur à celui d'un support en euros garanti. En contrepartie, la valeur des supports en unités de compte n'est pas garantie et peut varier à la hausse comme à la baisse.

Quels supports en unités de compte⁽⁴⁾ choisir pour diversifier mon investissement ?

Tous les supports en unités de compte éligibles à votre contrat en dehors d'Aviva Monétaire ISR A peuvent être choisis dans le cadre d'Aviva Bonus 2014.

Votre Conseiller est à vos côtés pour vous aider à faire le choix correspondant à vos objectifs d'investissement et à votre horizon de placement.

Le groupe Aviva

Le groupe Aviva est présent en Europe, où il se positionne comme l'un des premiers assureurs vie et dommages, en Amérique du Nord et dans la zone Asie-Pacifique.

Présent en France depuis plus de 180 ans, sa maîtrise de l'ensemble des métiers de l'assurance en fait aujourd'hui un acteur de référence du marché. Assurance vie et épargne à long terme, gestion d'actifs et assurances dommages : plus de 3 millions de clients en France nous font confiance au quotidien.

Votre Conseiller en Assurances



Aviva Vie
Société anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation
au capital de 1 005 521 834,05 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S. NANTERRE

ADER
(Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite)
Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière - 75008 Paris
N° Enregistrement Préfecture de Police de PARIS : 00073667 P

Retrouvez Aviva sur